

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUT-VERNET

N°78/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13
Absents excusés : 2
Absents : 0
Nombre de suffrages
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

08/06/2026

OBJET

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés : Frédérique RONDEPIERRE (pouvoir à Paul-Henri DUBROUILLET), Maguy SOIGNEUX (pouvoir à Alban DESGRAIS)

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Considérant :

- Les délibérations du Conseil Municipal en date du 13 août 2012 du 21 novembre 2013, du 18 juillet 2022, du 08 Avril 2024 et du 07 Avril 2025 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire ;
- Que l'accueil périscolaire fonctionne, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

**Tarifs de l'accueil
périscolaire pour l'année
scolaire 2026/2027**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 :

FRÉQUENTATION	Proposition Tarif Tranche 1 (*)	Proposition Tarif Tranche 2	Proposition Tarif Tranche 3
Matin	2,04 €	2,55 €	3,06 €
<i>Matin enfants extérieurs à la commune *</i>	<i>3,06 €</i>	<i>3,57 €</i>	<i>4,08 €</i>
Soir	3,57 €	4,08 €	4,59 €
<i>Soir enfants extérieur à la commune*</i>	<i>5,10 €</i>	<i>5,61 €</i>	<i>6,12 €</i>
Forfait mensuel enfant de Broût-Vernet	40,80 €	45,90 €	51,00 €
<i>Forfait mensuel enfants extérieur à la commune *</i>	<i>45,90 €</i>	<i>51,00 €</i>	<i>56,10 €</i>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Fait à Broût-Vernet,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

